BIENVENUE AU CYCLE D'ORIENTATION

(Édition 2026)



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

POST TENEBRAS LUX

Le système scolaire à Genève

Le cycle d'orientation

Dans la continuité de l'école primaire, le cycle d'orientation (CO) accueille les élèves de 12 à 15 ans et représente une étape importante dans leur cursus scolaire. Il se décline sur trois années de scolarité (9e, 10e, 11e) et constitue le dernier cycle de l'enseignement obligatoire, le secondaire I.

Ce dépliant donne des informations pratiques et présente le système scolaire du canton. Le site internet des établissements du CO fournit les informations et les éléments importants liés à cette étape de formation ; il indique également aux parents les démarches utiles et réunit les renseignements pratiques, les contacts et les adresses nécessaires :
edu.ge.ch/secondaire1

Le site pédagogique du CO fournit les informations sur la grille horaire, les programmes, les moyens d'enseignement, les modalités d'évaluation des élèves et le cadre de référence des évaluations communes.
edu.ge.ch/enseignement/co

Structure du cycle d'orientation

La structure du CO diffère de l'école primaire par son organisation en trois regroupements distincts en 9e année, puis en sections dès la 10e année, tenant compte des résultats scolaires, des capacités et des projets de chaque élève.

	Enseignement secondaire II		
	Enseignement secondaire I – Cycle d'orientation		
11CO	**Section CT** Communication et technologie	**Section LC** Langues vivantes et communication	**Section LS** Littéraire-scientifique
10CO	**Section CT** Communication et technologie	**Section LC** Langues vivantes et communication	**Section LS** Littéraire-scientifique
9CO	**R1** Regroupement 1	**R2** Regroupement 2	**R3** Regroupement 3
8P	**Enseignement primaire**		

Les 19 établissements du CO sont placés sous la responsabilité de directrices et de directeurs et sont rattachés à la direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO), pilotée par le département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse.

Admission au cycle d'orientation et affectation

À la fin de la 8e année primaire, les élèves concernés reçoivent de leur titulaire de classe les renseignements utiles en vue de leur enregistrement au CO. La convocation à l'enregistrement et les documents à présenter leur sont remis en mains propres. Au cours du printemps, les parents sont conviés à une séance d'information.

Les élèves sont en principe affectés dans les établissements du canton en fonction de leur domicile. Ainsi, des élèves d'une même classe de 8P peuvent être dirigés vers des établissements différents.

Après le cycle d'orientation

À la fin de la scolarité obligatoire, les élèves sont tenus de poursuivre leur parcours dans le cadre de l'obligation de formation jusqu'à 18 ans. Différentes voies de formations scolaires (École de culture générale ou Collège de Genève) et professionnelles (Centres de formation professionnelle) sont ainsi offertes aux élèves dans les filières de l'enseignement secondaire II.

Les psychologues chargés du conseil en orientation scolaire et professionnelle et les titulaires de classe accompagnent les élèves dans leur choix d'orientation dans un processus continu depuis la 9e année. Ce processus implique les milieux professionnels.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUR LE SITE DE L'ÉTAT DE GENÈVE :
ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii

Des équipes professionnelles au service de la scolarité des élèves

Au cycle d'orientation, la maîtresse ou le maître de classe est la personne référente de l'élève durant l'année scolaire, que les parents contactent en priorité pour toute question relative à la scolarité de leur enfant.

Chaque discipline est dispensée par des enseignantes et enseignants spécialistes différents (par exemple : Français, Géographie, Arts visuels) ; les élèves se déplacent en principe d'une salle de cours à une autre en fonction de leur horaire.

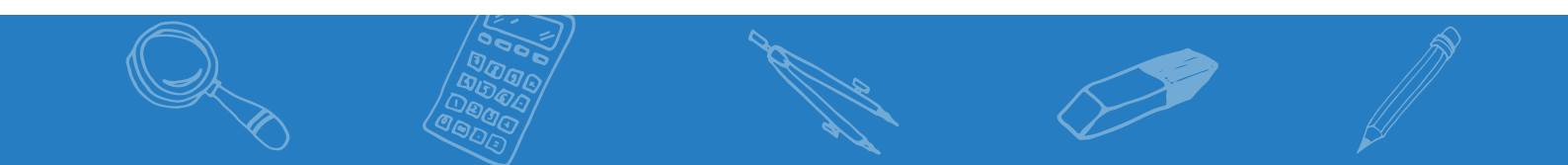
L'équipe de direction et l'équipe enseignante travaillent de manière complémentaire de sorte à accompagner chaque élève dans son développement personnel et dans ses apprentissages scolaires vers la meilleure réussite possible. Du personnel de l'office médico-pédagogique (OMP), de l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC) ou encore de l'office cantonal de l'enfance et de la jeunesse (OCEJ) œuvre également au sein de l'établissement.

Une école accessible à tous les élèves

L'école genevoise vise à être accessible à tous les élèves et attentive à leurs besoins particuliers. Elle propose différentes mesures :

- aménagements formels pour élèves présentant des troubles neurodéveloppementaux (dyslexie, etc.) ou des troubles moteurs, sensoriels ou intellectuels ;
- cursus adapté pour élèves pratiquant à haut niveau une discipline sportive reconnue, la musique ou la danse (sport-art-études) ;
- aménagements pour élèves à haut potentiel intellectuel ;
- classes d'accueil pour élèves allophones ;
- collaboration avec des équipes composées de personnel pédagogique, socio-éducative et médico-thérapeutique.

D'autres mesures peuvent être étudiées en concertation avec la direction de l'établissement pour accompagner au mieux chaque élève.



Enseignement et évaluation

L'enseignement dispensé au cycle d'orientation est défini par le Plan d'études romand (PER) et des programmes cantonaux. Le PER constitue l'outil de référence de l'ensemble des cantons romands. Il décrit ce que les élèves doivent apprendre durant leur scolarité obligatoire et les niveaux à atteindre à la fin du cycle d'orientation. Des moyens d'enseignement romands (MER) ou genevois, complétés par d'autres ressources, notamment développées par le corps enseignant, permettent d'honorer ce programme.

Matériel scolaire

La scolarité est gratuite : les fournitures scolaires (stylos, crayons, gommes, classeurs, cahiers, etc.) et le matériel utilisé pour l'enseignement sont remis gratuitement à la rentrée scolaire.

Les effets personnels, tels que les chaussures et vêtements nécessaires aux cours d'Éducation physique, sont fournis par les parents.

Évaluation

L'évaluation scolaire se réfère aux objectifs et attentes du PER et des programmes cantonaux. Elle permet au corps enseignant d'apprécier les acquisitions des élèves et est réalisée en lien avec une séquence d'enseignement-apprentissage.

Conditions de promotion et orientation

Ce sont les notes obtenues dans les différentes disciplines qui déterminent la promotion et l'orientation de l'élève. Les conditions de promotion sont détaillées sur le site des établissements du CO et dans le carnet de l'élève.

La vie de l'élève

Horaire

Les cours que chaque élève suit en fonction de son regroupement ou de sa section sont définis par la grille horaire. La répartition du temps scolaire se décline sur quatre journées et demie : le lundi, le mardi, le mercredi matin, le jeudi et le vendredi. Les horaires propres à chaque établissement scolaire sont communiqués par les directions.

Vacances scolaires

L'année scolaire débute dans la deuxième quinzaine du mois d'août et se termine à la fin du mois de juin. Les vacances scolaires et jours fériés sont définis par le Conseil d'État deux ans à l'avance et sont disponibles en ligne.

INFORMATIONS SUR LE SITE DE L'ÉTAT DE GENÈVE:
www.ge.ch/vacances-scolaires-jours-feries

Absences

L'école est obligatoire. Toute absence doit être immédiatement annoncée selon les modalités définies par la direction de l'établissement.

Le retour à l'école, suite à une absence non prévisible, doit être accompagné d'une excuse écrite par les parents dans le carnet de l'élève. Un certificat médical peut être exigé.



L'école et ses partenaires

Relation famille – école

L'école complète l'action éducative de la famille. Une étroite collaboration est indispensable pour créer un climat favorable à l'équilibre de l'élève, en particulier durant l'adolescence.

Cette collaboration doit permettre à l'élève d'acquérir une plus grande autonomie et de nouvelles responsabilités.

Accueil à journée continue

Afin de répondre aux besoins collectifs des élèves sur le temps de pause de midi, des solutions diverses sont organisées dans les établissements du CO. Les familles sont invitées à se renseigner directement auprès des établissements.

Instances participatives

Pour favoriser les échanges entre l'école et ses partenaires, chaque établissement met en place une instance participative.

Cette dernière est composée de différents membres représentatifs de la communauté scolaire, des associations de parents, des collectivités locales ou d'autres partenaires.

Les parents ont la possibilité de s'engager dans les associations de parents d'élèves. La Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement obligatoire (FAPEO) fédère une majorité d'entre elles.

Afin d'encourager la participation citoyenne des jeunes, des conseils des élèves sont également mis en place dans chaque école, en lien avec le Conseil de la jeunesse instauré par la loi sur l'enfance et la jeunesse.

INFORMATIONS SUR LA FAPEO: fapeo.ch

Les 19 établissements du CO

CO Aubépine
Rue de l'Aubépine 21
1205 Genève

CO Bois-Caran
Chemin de Bois-Caran 40
1245 Collonge-Bellerive

CO Budé
Chemin Briquet 4
1209 Genève

CO Cayla
Chemin William-Lescaze 8
1203 Genève

CO Colombières
Chemin des Colombières 4
1290 Versoix

CO Coudriers
Avenue de Joli-Mont 15A
1209 Genève

CO Drize
Route de Drize 8
1227 Carouge

CO Florence
Chemin du Velours 16
1208 Genève

CO Foron
Chemin du Foron 43
1226 Thônex

CO Golette
Rue de la Golette 17
1217 Meyrin

CO Gradelle
Chemin du Pré-du-Couvent 5
1224 Chêne-Bougeries

CO Grandes-Communes
Chemin Gérard-de-Ternier 20
1213 Petit-Lancy

CO Marais
Route de Loëx 22
1213 Onex

CO Montbrillant
Rue de Montbrillant 29
1201 Genève

CO Pinchat
Chemin Charles-Poluzzi 50
1227 Carouge

CO Renard
Chemin des Lézards 24
1219 Le Lignon

CO Sécheron
Avenue Blanc 1-3
1202 Genève

CO Voirets
Chemin des Voirets 22
1228 Plan-les-Ouates

CO Vuillonnex
Chemin de Sous-le-Clos 3
1232 Confignon



Nous vous invitons à visiter régulièrement le site internet de l'établissement scolaire de votre enfant.

edu.ge.ch/secondaire1

Autres sites de référence

- Le site pédagogique du CO: **edu.ge.ch/enseignement/co**
- Le site de l'enseignement secondaire II: **ge.ch/filieres-formation-enseignement-secondaire-ii**
- Le site de l'État de Genève, rubrique «Ecoles et formation»: **ge.ch**
- La page du DIP: **ge.ch/organisation/departement-instruction-publique-formation-jeunesse-dip**

Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Direction générale de l'enseignement obligatoire
Chemin de l'Écho 5A • 1213 Onex • ge.ch

Papier recyclé